



## COVID-19 - Plan de reprise d'activité au TTRCS

v2 du 30 juin 2020



### 1 Objet

Suite à la conférence de presse du Premier Ministre le 07 mai 2020, ce document donne l'ensemble des dispositions applicables au TTRCS, issues notamment des préconisations gouvernementales et fédérales, en vue de la reprise de l'activité sur le site du parc des sports de la Grenouillère à compter du 11 mai 2020.

Ce document complète et reprend le protocole départemental donnant les règles et modalités d'accès au parc des sports de la Grenouillère, le protocole prévaut sur le présent plan de reprises, consignes départementales.

Mis en forme : Soulignement

Mis en forme : Soulignement

Mis en forme : Soulignement

Ces restrictions évolueront selon les consignes gouvernementales et feront l'objet de recommandations, directives, consignes complémentaires et régulièrement révisées.

Ce document sera ~~donc~~ susceptible d'être mis à jour.



[Les évolutions des règles seront diffusées au fur et à mesure via notre forum :](https://forum.ttrcs.fr/)  
<https://forum.ttrcs.fr/>

## 2 Table des matières

<u><a href="#">1</a></u>	<u><a href="#">Objet</a></u>	<u><a href="#">1</a></u>
<u><a href="#">3</a></u>	<u><a href="#">Contexte et dispositions générales</a></u>	<u><a href="#">5</a></u>
<u><a href="#">4</a></u>	<u><a href="#">Reprise de la pratique individuelle dès le 11 mai 2020 en extérieur</a></u>	<u><a href="#">6</a></u>
<u><a href="#">4.1</a></u>	<u><a href="#">Référénts COVID-19 / reprise d'activité</a></u>	<u><a href="#">6</a></u>
<u><a href="#">4.2</a></u>	<u><a href="#">Pratique individuelle (entraînements)</a></u>	<u><a href="#">6</a></u>
<u><a href="#">4.3</a></u>	<u><a href="#">Règles à appliquer</a></u>	<u><a href="#">7</a></u>
<u><a href="#">4.4</a></u>	<u><a href="#">Engagements du TTRCS</a></u>	<u><a href="#">7</a></u>
<u><a href="#">4.5</a></u>	<u><a href="#">Maîtrise du nombre de pratiquants</a></u>	<u><a href="#">8</a></u>
<u><a href="#">4.6</a></u>	<u><a href="#">Distanciation physique</a></u>	<u><a href="#">9</a></u>
<u><a href="#">4.7</a></u>	<u><a href="#">Entretien des pistes</a></u>	<u><a href="#">10</a></u>
<u><a href="#">4.8</a></u>	<u><a href="#">Gestion des visiteurs</a></u>	<u><a href="#">10</a></u>
<u><a href="#">5</a></u>	<u><a href="#">Fiche bonnes pratiques des mesures barrière</a></u>	<u><a href="#">11</a></u>
<u><a href="#">6</a></u>	<u><a href="#">Consignes relatives au port du masque jetable</a></u>	<u><a href="#">12</a></u>
<u><a href="#">7</a></u>	<u><a href="#">Fiche bonnes pratiques : lavage des mains</a></u>	<u><a href="#">13</a></u>
<u><a href="#">8</a></u>	<u><a href="#">Attestation de bonne prise en compte des règles de reprise</a></u>	<u><a href="#">14</a></u>
<u><a href="#">1</a></u>	<u><a href="#">Objet</a></u>	<u><a href="#">1</a></u>

Mis en forme : Police par défaut

Mis en forme : Police par défaut



### 3 Contexte et dispositions générales

Le gouvernement a annoncé un déconfinement le 11 mai 2020 avec une possibilité de reprise progressive des activités du pays, en particulier de la pratique sportive, dans le respect de règles sanitaires.

Le TTRCS estime, au travers des dispositions présentées ci-après, des engagements des membres du bureau, du conseil d'administration ainsi que de celle de tous les membres, que ses activités peuvent reprendre dès lors que des règles décrites ci-après sont suivies et respectées par tous, de manière solidaire, responsable et citoyenne.

Cette reprise s'inscrit bien sûr dans la doctrine sanitaire édictée par le Premier Ministre le 7 mai 2020 devant la représentation nationale. La pratique de la voiture RC au TTRCS étant des activités individuelles d'extérieur qui nécessitent du matériel dont les pratiquants réguliers en sont propriétaires.

Ces activités se pratiquent de façon autonome, quotidiennement ou non, pour le plaisir, la santé. Elles contribuent au bien-être psychologique de leurs pratiquants.

Un redémarrage progressif de la pratique de la voiture RC est alors possible tout en préservant la santé des Français, et en assurant la continuité de la vie de la nation.

Le présent plan de reprise s'articule comme suit :

- Mesures opérationnelles pour la reprise sur les zones du TTRCS en extérieur
- Fiches de bonnes pratiques et consignes générales
-



## **4 Reprise de la pratique individuelle dès le 11 mai 2020 en extérieur**

Les activités du TTRCS autorisées dès le 11 mai 2020 concernent les activités de loisir de pleine nature : en extérieur. Pratiquées individuellement, elles se déroulent en totale autonomie dans le cadre des structures du TTRCS.

Le TTRCS informe l'ensemble de ses membres des règles obligatoires liées à l'évolution de l'épidémie, via :

- Emails adressés par le président du TTRCS avec accusé de réception et de bonne prise en compte
- Son forum
- Son site internet
- Les référents COVID-19 : membres du bureau et conseil d'administration

Nous gardons à l'esprit que nos activités pourront être interrompues par décret ou si nous ne respectons pas les mesures imposées.

### **4.1 Référents COVID-19 / reprise d'activité**

Les référents COVID-19, désignés par l'association, sont les points de contact privilégiés pour renseigner tout membre de l'association sur les questions relatives à la reprise d'activité dans le cadre de la sortie de confinement.

Il s'agit de :

<b>Eugène CHATILLON</b>	06 63 10 14 03	<b>Global</b>
<b>Dominique OLIVES</b>	06 68 92 31 04	<b>Traçabilité des attestations et des présences sur site</b>
<b>Cédric PAILLET</b>	06 18 06 32 34	<b>Pratique TT</b>
<b>Antoine PLISCHKE</b>	06 80 81 79 13	<b>Pratique Rallye</b>
<b>Matthieu MAUCOUARD</b>	06 17 91 02 14	<b>Pratique RTC</b>

Pour tout contact par email : [info@ttrcs.fr](mailto:info@ttrcs.fr)

### **4.2 Pratique individuelle (entraînements)**

Chaque personne pourra pratiquer la voiture RC en respectant le principe de distanciation physique entre pratiquants.

Chacun se rend sur le lieu d'activité en évitant absolument d'être plus de 10 au même moment sur le même lieu (membres du TTRCS, famille, amis et visiteurs).

Les sportifs pratiquent avec une distance de sécurité en respectant les exigences sanitaires (4m<sup>2</sup> par participant, [ou 2m de distance](#)).



### 4.3 Règles à appliquer

Les principales règles à appliquer sont les suivantes :

- Respecter les gestes barrières : port de masque et si possible lunettes larges et/ou visières protectrices.
- En cas de symptômes, rester chez soi et consulter. Ne pas se rendre sur le lieu de pratique.
- Sur les lieux de pratique ne pas rester inactif.
- Pratiquer puis rentrer chez soi.
- Se déplacer sur site individuellement tant que possible.
- Eviter les longs déplacements (limite de 100 km de son domicile).
- Utilisation de moyens de locomotion personnels et individuels pour se rendre au lieu d'activité.
- Utilisation par les pratiquants de leurs propres équipements de protection individuelle et de leur propre matériel de pratique :
  - Pas d'échange ni de prêt de matériel ni d'outillage.
  - Ne pas ramasser les voitures des autres pratiquants.
- En cas d'utilisation de mobilier mobile personnel (tables pliantes, chaises / tabourets...) celui-ci devra être désinfecté avant et après chaque séance de pratique.

➔ Se référer aux fiches de bonnes pratiques donnés à la fin du présent document pour application : Mesures barrière - Port du masque jetable - Lavage des mains.

**Nous conservons à l'esprit qu'il s'agit d'une reprise progressive et modérée et qu'en cas de question ou de situation pouvant prêter à accentuation des risques, le devoir d'alerte de chacun doit être mis à exécution par :**

- Une communication avec les personnes présentes afin de convenir des solutions possibles,
- Une sollicitation systématique de l'un des référents COVID-19 afin que les solutions possibles soient hiérarchisées et approuvées et si besoin que la situation soit remontée au bon niveau décisionnel (Au sein du TTRCS, au sein du parc des sports...).

Tout manquement au respect des présentes règles fera l'objet de sanctions envers les adhérents concernés.

### 4.4 Engagements du TTRCS

- Faire respecter les gestes barrières.
- **Mettre à disposition des moyens de protection de de nettoyage pour ceux qui en seraient démunis et en feraient la demande au préalable** : masques chirurgicaux jetables, gel hydroalcoolique et/ou un moyen de se laver les mains avec du savon.
- Rappel et précision des règles sanitaires (individuellement ou collectivement) ~~à~~**auprès de** chaque ~~nouvel arrivant~~**participant (Via email, forum, site internet, mais aussi sur site - elles seront affichées sur les lieux de pratiques (à convenir avec le dept.)**.
- Vérification du bon port du masque obligatoire lors des phases d'accueil et de ~~pratiques~~**sortie**.



- Priorité à la tenue des pratiques en extérieur permettant l'espace de au moins 2 mètres entre chaque personne.
- Réduction des groupes (10 personnes par zone au maximum) pour respecter plus facilement les règles de distanciation et diminuer les interférences interpersonnelles.

#### 4.5 Maîtrise du nombre de pratiquants

Etant impossible d'accueillir l'ensemble des membres au même endroit et même moment, nous ~~mettons~~ avons mis en place un **registre des présences** permettant à chacun de donner son prévisionnel de passage et permettre ainsi de maîtriser le risque d'affluence.

Cet outil (GoogleSheet) Outil en cours de configuration est accessible depuis notre forum et spécifiquement réservé aux membres adhérents : <https://forum.ttrcs.fr/viewtopic.php?f=11&t=533> il est vérifié lors de chaque accès.

Le bureau et conseil d'administration veilleront à une équité des créneaux et pourra si nécessaire appliquer des arbitrages pour permettre à chacun de reprendre en toute sécurité.

Le TTRCS enregistrera ainsi les coordonnées (date, nom, prénom, adresse, téléphone, mail, heure d'arrivée) de chaque pratiquant (y compris les accompagnateurs) dans un cahier de présence. Le TTRCS s'engage à la communiquer aux services sanitaires qui en feraient la demande pour une visée épidémiologique.

La répartition de la pratique des activités est à considérer sur deux zones distinctes, chacune faisant l'objet des limitations et règles de distanciation présentée dans ce document :

1. **RTC (1 zone rouge) à l'entrée du parc des sports**
2. **TT et rallye (1 seule zone bleue) au fond du parc des sports en bordure du parc de sceaux**

**ZONE RTC NON ACCESSIBLE**

Mis en forme : Police :Gras

Mis en forme : Police :Gras, Non Surlignage

Mis en forme : Police :Gras

Mis en forme : Police :Gras

Mis en forme : Soulignement

Mis en forme : Police :Gras

Mis en forme : Police :24 pt

Mis en forme : Normal, Sans numérotation ni puces

Mis en forme : Police :24 pt, Gras, Couleur de police : Accent 2, Contour du texte



#### 4.6 Distanciation physique

Le TTRCS et ses membres mettront en place les dispositions suivantes afin d'assurer le respect des règles de distanciation :

- **Espacer les pilotes tous les 2 mètres**
  - Sur le podium : créer une signalétique (Par exemple avec du scotch...) **L'avantage de l'ouverture de notre podium sur ses 4 côtés est qu'il permet d'éviter les croisements rapprochés entre pilotes.**
  - Ajustement de la disposition autour de la piste des billots de bois utilisés comme postes de pilotage individuels. **L'avantage des billots de bois est d'accroître très significativement les distanciations en exploitant le pourtour de la piste TT.**
  - Le tracé rallye étant totalement modulable, il s'agira d'exploiter les zones du parcours qui ne s'approchent pas des pilotes du circuit TT. Notre retour d'expérience ces dernières années démontrent que le **risque de proximité entre pilotes est extrêmement faible.**
  - La zone de pratique RTC permet aisément de se répartir tout autour de la zone de roulage. Notre retour d'expérience ces dernières années démontrent que le **risque de proximité entre pilotes est extrêmement faible.**
- Organiser des durées de sessions de pilotage pour avoir un temps de roulage pour chacun.
- **Nos infrastructures limitent la transmission par le toucher : ni rampe ni poignée d'accès au podium**



#### 4.7 Entretien des pistes

Nos structures ont besoin d'un minimum d'entretien afin de permettre la pratique. Le printemps étant une période propice à ces opérations, il conviendra donc d'assurer la remise en état des terrains non entretenus pendant le confinement en toute sécurité. Pour cela nous préconisons :

- Respect des gestes barrières avec en particulier le port de masques et gants de protection lors de l'utilisation de matériel.
- Limiter le nombre de personnes intervenant sur l'entretien et utilisant le matériel, passer le matériel aux produits désinfectants en cas d'utilisations multiples.

#### 4.8 Gestion des visiteurs

En cas de venue d'une personne du public sur site, que ce soit derrière la clôture du parc de Sceaux ou au sein du parc des sports, ces personnes restent toujours dans un premier temps derrière la clôture ou derrière la corde basse, ce qui permet aux membres et référents COVID de leur parler en toute sécurité (distances...) et prendre les décisions qui s'imposent.

Notre retour d'expérience démontre sur les précédentes années que le nombre cumulé de visiteurs hors journées d'événements de grande ampleur est généralement de 1 à 4 personnes (Famille) et que le risque en cette période ne sera pas accru de par la non organisation d'événements spécifiques au TTRCS.

~~Votre texte ici~~ Public non autorisé par le département à date

Mis en forme : Police :22 pt

Mis en forme : Centré

Mis en forme : Police :22 pt, Couleur de police : Accent 2, Contour du texte



## 5 Fiche bonnes pratiques des mesures barrière

### **Bonnes pratiques des mesures barrières**

*Nous souhaitons reprendre l'activité, alors prenons soin de nous et des personnes que nous approchons !*



**Port du masque obligatoire sur toute la zone**



**Garder 2 mètres de distance : pour se dire bonjour, quand on parle, depuis son emplacement de pilotage...**



**Tousser et éternuer dans son coude**



**Ne pas mettre les mains à son visage**



**Se laver les mains très régulièrement : 30 secondes de lavage au savon ou gel hydro alcoolique**

**Les objets peuvent transmettre le virus par contact :**



- Ne prêtez pas vos outils,
- Ne prêtez pas votre télécommande,
- Lavez-vous les mains si vous les avez touchés

**L'admission sur site ne pourra se faire qu'en respectant obligatoirement ces mesures sanitaires indispensables !**





## 6 Consignes relatives au port du masque jetable

***Durée maximale d'utilisation : 4 heures***

***Si le masque n'a été ni souillé, ni mouillé***

***Autrement : le changer immédiatement.***

### 1- Avant chaque utilisation du masque, prendre les mesures suivantes :

- Se laver les mains **avant et après** chaque manipulation du masque
- Vérifier visuellement que le masque n'est pas endommagé

### 2- Positionnement :



### 3- Retrait du masque :

- Se laver les mains
- Prendre votre masque par les élastiques

### 4- Jeter le masque dans une poubelle :

- Aucun masque ne doit trainer



***Merci de respecter ces consignes***



## 7 Fiche bonnes pratiques : lavage des mains



COVID-19

### ALERTE CORONAVIRUS COMMENT SE LAVER LES MAINS ?



30  
secondes

Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes est la mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de tous les virus.



Frottez-vous les mains,  
paume contre paume



Lavez le dos des mains



Lavez entre les doigts



Frottez le dessus des doigts



Lavez les pouces



Lavez aussi le bout des doigts  
et les ongles



Séchez-vous les mains avec une  
serviette propre ou à l'air libre

Si vous n'avez pas d'eau et de savon, faites la même chose avec du gel hydro alcoolique.



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  
(INFORMATION IN FRENCH)



0 800 130 000  
(toll-free)

Plan de reprise d'activité



## 8 Attestation de bonne prise en compte des règles de reprise

En cours de rédaction sur la base de l'exemple suivant : <https://www.tcpondi.com/saison-2019-2020/actualites-du-club/formulaire-de-reprise-d-activite-en-sortie-de-confinement-843285>  
Formulaire à retourner signé auprès de → [olivesdominique@gmail.com](mailto:olivesdominique@gmail.com)

Plan de reprise d'activité



FORMULAIRE DE REPRISE D'ACTIVITÉ EN SORTIE DE CONFINEMENT

Le présent formulaire définit les conditions auxquelles son signataire peut accéder aux installations du TTRCS dans le contexte de sortie du confinement instauré en raison de la crise sanitaire COVID-19. Cette possibilité d'accès et les engagements pris par la signature de ce formulaire sont exclusivement réservés aux membres de l'association et personnes formellement admises à l'exclusion de toute autre personne.

- Il atteste avoir été informé que l'association s'est engagée à respecter les mesures édictées par le gouvernement et par le département des Hauts-de-Seine pour freiner la diffusion du Covid-19 ;
- Il reconnaît que malgré la mise en œuvre de ces moyens de protection l'association ne peut lui garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le Covid-19 ;
- Il s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de sa santé et de celle des autres personnes présentes dans sa pratique, notamment en respectant les gestes barrière ;
- Il s'engage à respecter les mesures de protection obligatoires ainsi que les mesures de protection préconisées ;
- Il s'engage également à respecter les obligations édictées par le département des Hauts-de-Seine relatives à la pratique au sein du parc des sports de la Grenouillère

Nom et prénom du membre : .....

Pour les mineurs nom et prénom du responsable légal : .....

Atteste avoir pris connaissance du Protocole de sortie de confinement du TTRCS

Date : .....

Signature (du membre majeur ou du responsable légal pour les membres mineurs) :

**LES GESTES BARRIÈRE :**

Se laver très régulièrement les mains	Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir	Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter	



Le présent formulaire définit les conditions auxquelles son signataire peut accéder aux installations du Club dans le contexte de sortie du confinement instauré en raison de la crise sanitaire COVID-19. Cette possibilité d'accès et les engagements pris par la signature de ce formulaire sont exclusivement réservés aux membres de l'association et personnes formellement admises à l'exclusion de toute autre personne.

PAR LA PRÉSENTE :

- Il atteste avoir été informé que le Club s'est engagé à respecter les mesures de protection obligatoires et recommandées par le gouvernement et par le département des Hauts-de-Seine pour freiner la diffusion du Covid-19 tout au long de la crise sanitaire actuelle ;
- Il reconnaît que malgré la mise en œuvre de ces moyens de protection le Club ne peut lui garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le Covid-19 ;
- Il s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de sa santé et de celle des autres personnes présentes dans l'enceinte sportive du Club, notamment en respectant les mesures de protection obligatoires et recommandées par le gouvernement et en particulier celles édictées par le ministère des Sports ;
- Il s'engage à respecter les mesures de protection obligatoires ainsi que les mesures de protection préconisées par le gouvernement et en particulier celles édictées par le ministère des Sports ;
- Il s'engage également à respecter les obligations édictées par le département des Hauts-de-Seine relatives à la pratique du tennis en Club ainsi que les modalités mises en place par le Club en raison de la crise sanitaire actuelle. Ces obligations fédérales sont consignées dans le « Protocole de sortie de confinement de la FFT dans les clubs » annexé au présent formulaire.

Nom et prénom du membre : .....

Numéro de licence : [ ] N° [ ]

Pour les mineurs nom et prénom du responsable légal : .....

Atteste avoir pris connaissance du Protocole de sortie de confinement

Date : .....

Signature (du membre majeur ou du responsable légal pour les membres mineurs) :

**LES GESTES BARRIÈRE :**

Se laver très régulièrement les mains	Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Ce document doit être envoyé avec le « Protocole de sortie de confinement de la FFT dans les clubs »